

Bruxelles, lundi 25 novembre 2024

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2024**

POINT 1

**Prime de fin d'année 2024 – Réaffectation des moyens non affectés de l'ANM 2021-24
(COCOF-BT-18.29472)**

Décision:
Accord.

Le Collège de la COCOF:

- approuve la présente note au Gouvernement ;
- charge l'administration de la Cocof de réaliser un arrêté modifiant l'arrêté 2001/549 qui servira de base au versement de la prime exceptionnelle de fin d'année 2024 ainsi que les arrêtés de transfert nécessaires.
- charge la Ministre-Présidente en charge du Budget de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, lundi 25 novembre 2024

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2024**

POINT 2

**Instructions budgétaires relatives à la clôture de l'exercice 2024 et à l'ouverture de l'exercice 2025
(COCOF-BT-20.29471)**

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française prend acte de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, lundi 25 novembre 2024

GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2024

POINT 3

Commission communautaire française – Projets de décret et de règlement ouvrant des crédits provisoires de la Commission communautaire française pour l’année budgétaire 2025 (COCOF-BT-20.29470)

Décision:

Accord.

Le Collège de la COCOF:

- approuve la présente note au Gouvernement ;
- approuve le projet de décret ouvrant des crédits provisoires de la Commission communautaire française pour l’année budgétaire 2025 ;
- approuve le projet de règlement ouvrant des crédits provisoires de la Commission communautaire française pour l’année budgétaire 2025 ;
- autorise la Ministre-Présidente en charge du Budget à apporter des corrections après vérification technique dans les documents susvisés ;
- charge la Ministre-Présidente en charge du Budget de transmettre au Parlement francophone bruxellois les projets de décret et de règlements ouvrant les crédits provisoires pour l’année budgétaire 2025 ;
- charge la Ministre-Présidente en charge du Budget de l’exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, lundi 25 novembre 2024

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2024

POINT 4

Bruxelles Formation - Mandat de directeur général de rang 16 - démission de la directrice générale - désignation d'un mandataire temporaire (COCOF-BC-63.29463)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française :

1. Approuve la présente note ;
2. Accepte la démission présentée par Madame Olivia P'Tito de sa qualité de directrice générale de Bruxelles Formation la veille de sa prestation en qualité de bourgmestre de la commune de Koekelberg ;
3. Approuve l'appel aux candidats à l'emploi de mandataire temporaire de directeur général de Bruxelles Formation ;
4. Charge le service du personnel de Bruxelles Formation de lancer cet appel parmi :
 - le personnel administratif titulaire d'un grade de rang 13 au moins, contractuel ou statutaire ;
 - le personnel pédagogique titulaire du grade de directeur de pôle au moins, porteur d'un diplôme universitaire ;
5. Décide que la durée de l'appel à candidature ne pourra dépasser cinq jours ouvrables prenant cours le jour de son lancement ;
6. Charge le Membre du Collège compétent pour la formation professionnelle de présenter rapidement au Collège, le résultat de cet appel ;
7. Charge le Membre du Collège compétent pour la Formation professionnelle du suivi des présentes décisions, lesquelles sont de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT